

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

---

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

lors de la séance qui sera tenue le 11 janvier 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procèdera à l'adoption du règlement numéro 2020-04 pour le bannissement des sacs d'empettes de plastique à usage unique.

Donné à Saint-Moïse, ce 8 décembre 2020



Nadine Beaulieu, DG/sec-trés